

Chers parents,

Comme annoncé dans plusieurs courriers, l'épreuve externe commune en vue de l'obtention du Certificat d'Etudes de Base est annulée.

La décision du jury sera fondée sur le dossier de l'élève. Ce dossier comportera :

- Le rapport circonstancié de l'enseignant
- Les bulletins de 5^{ème} année et les 2 bulletins de 6^{ème} primaire (novembre 2019 et janvier 2020)
- Tout autre élément que le jury estime utile.

- Réunion du jury le 29 juin 2020.
- Communication des résultats aux élèves à partir de 9h30
- Communication des résultats aux parents par téléphone à partir de 9h30. (secrétariat)
- Remise des CEB et des bulletins aux élèves à 11h00 par monsieur le Bourgmestre ; la proclamation sera filmée et publiée sur le blog de l'école ainsi que sur le groupe des parents P6 de monsieur Sébastien.

N.B. : les mesures sanitaires nous interdisent d'inviter les parents à cette cérémonie.

En cas de décision de non-octroi du CEB, le jury motivera sa décision en respectant les dispositions de la loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation des actes administratifs.

Un entretien avec les parents concernés sera organisé afin d'expliquer la décision prise par le jury. Les modalités de recours contre la décision de refus d'octroi de CEB seront communiquées lors de cet entretien.

Je vous remercie de toute l'attention requise, desdites dispositions.

Je formule aussi des vœux pour que tous nos élèves aient des résultats à la mesure des efforts déployés par les enseignants.

En espérant que l'année 2020-2021 soit épargnée par la crise sanitaire , recevez, chers parents, l'expression de nos sentiments distingués.

La Directrice,
Les Titulaires de 6^{ème} année.

